

# TURENNE

## PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du C.U. (DPU)

**DOSSIER D'APPROBATION**

*Conseil Municipal du 19 décembre 2018*

*MODIFICATION N°1 approuvée en Conseil Municipal du 4 Mars 2021*



 Droit de préemption urbain (D.P.U.)

